



Strasbourg, mercredi 27 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04522**Modifiant l'avis n° FR/2022/04198**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Arrêté préfectoral n°288 du 27/07/2022

**Inspection ou travaux subaquatiques (Inspection
du chenal de navigation après travaux)****TRAVAUX DE TIERS (DEPARTEMENT DE LA MOSELLE)
PONT DE LA RD 955 A DIANE-CAPELLE****Arrêt de navigation (avec créneaux de passages intermittents)
(tous les usagers - dans les deux sens)****- le 04/08/2022 de 08:00 à 12:00**o **Canal des Houillères de la Sarre**

entre les pk 2.300 et pk 2.300 (Pont RD 955 à Diane-Capelle)

- le 04/08/2022 de 13:00 à 17:00o **Canal des Houillères de la Sarre**

entre les pk 2.300 et pk 2.300 (Pont RD 955 à Diane-Capelle)

Commentaire :

Des plongeurs mandatés par le Conseil Départemental de la Moselle procèderont à une inspection de contrôle du chenal de navigation à l'issue des travaux de reconstruction du pont routier de la RD955.

Les travaux ont été organisés, en concertation avec VNF, de manière à réduire au maximum, à cette période de l'année, les impacts sur la navigation. 3 créneaux horaires permettront le passage des bateaux au droit de l'ouvrage, avant 8 heures, entre 12 et 13 heures et après 17 heures.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

UT Marne au Rhin et Sarre, 12, rue de l'Orangerie, BP 10112, 67703 SAVERNE CEDEX

Tél : 03 88 91 80 83 - Fax : 03 88 71 28 15

Date limite d'affichage :

05/08/2022

Chef d'Unité



Jérôme ALBARET